

## AVENANT n° 1

Au Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu entre la Ville de Saint Dié des Vosges et la SEM VOSGES télévision pour concrétiser la prolongation de la durée du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2013-2016 d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

\*\*\*

### L'article **4-4 Durée**

La mention :

Le présent contrat d'objectifs et de moyens est conclu pour une durée de quatre (4) ans, à compter de l'année 2013, pour se terminer le trente et un décembre de l'année 2016.

Est modifiée par :

Le présent contrat d'objectifs et de moyens est conclu pour une durée de quatre (4) ans, à compter de l'année 2013, pour se terminer le trente et un décembre de l'année 2016. Il est prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

\*\*\*

Les autres articles du contrat d'objectifs et de moyens sont inchangés.

Saint Dié des Vosges, le

Pour Vosges télévision

Pour St Dié des Vosges

Philippe Faivre

David Valence

Président

Maire